

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis. Les personnes en possession de ce communiqué doivent prendre connaissance de ces réglementations ou restrictions et les respecter.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 14 JUIN 2024

### OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

#### VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



#### INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

**L&M Infra S.à.r.l (« L&M Infra ») ou (l' « Initiateur »)**

#### MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ

**MONTAGNE & NEIGE DEVELOPPEMENT (« MND »)**

**PRIX DE L'OFFRE : 0,90€ par action MND**

**DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation**



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société MND (la « Société ») conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat (l' « **Offre** »), apposé le visa n°24-222 en date du 13 juin 2024 sur la note en réponse établie par la Société dans le cadre de l'Offre (la « **Note en Réponse** »).

### **AVIS IMPORTANT**

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait étant déjà réunies. Les actions MND non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à L&M Infra en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait par action, soit 0,90 euro par action MND, nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de MND (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 14 juin 2024.

La Note en Réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de MND ([www.mnd.com](http://www.mnd.com)) et peut être obtenue sans frais auprès de MND (Parc d'Activités Alpespace - 74, voie Magellan, 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC).

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.